

## FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE

### SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

#### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT

Aux porteurs de parts du fonds **FCP BIAT EQUITY PERFORMANCE**

##### I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds **FCP BIAT EQUITY PERFORMANCE**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

**À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « FCP BIAT EQUITY PERFORMANCE » au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.**

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds « FCP BIAT EQUITY PERFORMANCE » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce

rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système

de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds FCP BIAT EQUITY PERFORMANCE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 19 mars 2026

**Le commissaire aux comptes**

**ABC Audit & Conseil**

**Walid AMOR**

## Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

**ETATS FINANCIERS ANNUELS**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025**  
(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>NOTE</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>11 707 784</b>	<b>9 606 985</b>
ACTIONS ET DROITS RATTACHES		10 724 093	8 487 296
EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		565 112	549 552
TITRES DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF		418 580	570 137
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>3 582 786</b>	<b>2 832 825</b>
PLACEMENTS MONETAIRES		2 801 280	1 998 371
DISPONIBILITES		781 506	834 453
CREANCES D'EXPLOITATION	<b>AC3</b>	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>15 290 570</b>	<b>12 439 810</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>497 482</b>	<b>40 952</b>
<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>15 973</b>	<b>13 573</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>PA</b>	<b>513 455</b>	<b>54 524</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>14 777 115</b>	<b>12 385 285</b>
<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>14 828 305</b>	<b>12 016 956</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>-51 190</b>	<b>368 329</b>
RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-51 191	368 327
REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICE ANTERIEURS		1	1
<b>ACTIF NET</b>		<b>14 777 115</b>	<b>12 385 285</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>15 290 570</b>	<b>12 439 810</b>

**ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>506 200</b>	<b>423 535</b>
REVENUS DES ACTIONS		473 200	390 444
REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		33 000	33 090
REVENUS DES AUTRES VALEURS		-	-
<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>186 472</b>	<b>197 895</b>
REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		-	-
REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		102 902	188 852
REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS		68 638	9 044
REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREE		14 932	-
<b>Total des REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>692 672</b>	<b>621 430</b>
<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-717 729</b>	<b>-229 574</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>-25 058</b>	<b>391 856</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-26 133</b>	<b>-23 529</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-51 191</b>	<b>368 327</b>
<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>-51 191</b>	<b>368 327</b>
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-	-
VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		2 745 496	893 435
+/- VALUES REALISEES /CESSION TITRES		73 839	-58 438
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-7 986	-2 961
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>2 760 158</b>	<b>1 200 362</b>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025  
(Montants exprimés en dinars)

Note	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 760 158</b>	<b>1 200 362</b>
RESULTAT D'EXPLOITATION	-51 191	368 327
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	2 745 496	893 435
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	73 839	- 58 438
FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-7 986	- 2 961
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>-368 328</b>	<b>- 373 868</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>-</b>	<b>2 225 793</b>
CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	-	2 257 300
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	-	- 48 001
REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	-	-
REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (S)	-	16 494
<b>RACHATS</b>	<b>-</b>	<b>-2 225 793</b>
CAPITAL (RACHATS)	-	-2 257 300
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	-	48 001
REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	-	-
REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (R)	-	-16 494
DROIT DE SORTIE	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>2 391 830</b>	<b>826 495</b>
<b>ACTIF NET</b>		
DEBUT DE L'EXERCICE	12 385 285	11 558 790
FIN DE L'EXERCICE	14 777 115	12 385 285
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
DEBUT DE L'EXERCICE	991	991
FIN DE L'EXERCICE	991	991
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
DEBUT DE L'EXERCICE	12 497,764	11 663,764
FIN DE L'EXERCICE	14 911,316	12 497,764
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>22,29%</b>	<b>10,38%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**DE LA PERIODE DU 01-01-2025 AU 31-12-2025**

**1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT :**

FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE est un Fonds Commun de Placement, de distribution, de catégorie Actions destiné à des investisseurs acceptant un haut risque, et essentiellement aux investisseurs institutionnels (au sens de l'article 39 du règlement Général de la Bourse) ayant un horizon de placement de 5 ans.

Il a pour objectif de gestion de surperformer, sur 5 années, un rendement de 30%, par le biais d'une gestion dynamique en actions cotées en bourse.

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 10 décembre 2015. Les opérations de souscription et de rachat ont été ouvertes au public le 16 mai 2016.

Il a reçu un agrément de changement de catégorie le 24 Septembre 2020 et applicable à partir de 2021 pour passer de FCP actions à FCP mixte.

**2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs assimilées :**

Les placements en actions et Valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

**3.3 Évaluation du portefeuille des bons du trésor assimilables :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons du trésor sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

#### **3.4 Évaluation des autres placements :**

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3.5 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :**

**AC1- Note sur le portefeuille titres :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à **11 707 784 Dinars** et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	<b>AC 1-A Actions et droits rattachés</b>		<b>6 761 809</b>	<b>10 724 093</b>	<b>72,57%</b>
TN0003400058	AMEN BANK	11 002	465 541	547 228	<b>3,70%</b>
TN0001600154	ATTIJARI BANK	10 500	335 276	700 907	<b>4,74%</b>
TN823JXM7T75	ATTIJARI BANK DA	10 008	57 571	129 003	<b>0,87%</b>
TN0001800457	BIAT	3 700	293 351	408 824	<b>2,77%</b>
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	124 000	246 574	231 880	<b>1,57%</b>
TN0007670011	DELICE HOLDING	74 000	589 454	951 936	<b>6,44%</b>
TN0007510019	LAND`OR	24 652	204 083	363 987	<b>2,46%</b>
TN0007620016	MPBS	62 961	239 056	549 524	<b>3,72%</b>
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	61 450	521 678	537 995	<b>3,64%</b>
TN0005700018	P.G.H	22 000	344 980	403 392	<b>2,73%</b>
TN0007610017	SAH LILAS	74 000	656 500	1 021 496	<b>6,91%</b>
TN0001100254	SFBT	23 621	312 307	295 711	<b>2,00%</b>
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	12 281	223 287	235 783	<b>1,60%</b>
TN0006560015	SOTUVER	57 500	275 558	794 133	<b>5,37%</b>
TN0006060016	STAR	22 321	810 185	1 423 656	<b>9,63%</b>
TN0007270010	TPR	120 000	469 497	1 379 520	<b>9,34%</b>
TN0007440019	TUNISIE LEASING AND FACTORING	10 000	317 962	328 060	<b>2,22%</b>
TN0007720014	UNIMED	44 500	398 948	421 059	<b>2,85%</b>
	<b>AC 1-B Emprunts d'État</b>		<b>510 565</b>	<b>565 112</b>	<b>3,82%</b>
TN0008000796	BTA 26 JANVIER 2028 7.5% (1)	550	510 565	565 112	<b>3,82%</b>
	<b>AC1-C Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>411 690</b>	<b>418 580</b>	<b>2,83%</b>
TN0001800556	SICAV TRESOR	3 982	411 690	418 580	<b>2,83%</b>
	<b>Total</b>		<b>7 684 064</b>	<b>11 707 784</b>	<b>79,23%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>76,40%</b>

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/12/2025, à **23 898 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

**Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE :**

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) valeurs réalisées
<b>Soldes au 31/12/2024</b>	<b>8 328 580</b>	<b>30 830</b>	<b>1 247 575</b>	<b>9 606 985</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions et droits rattachés	1 629 049			1 629 049	
Emprunts d'État (BTA)	-			-	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	-			-	
<b>Cessions de l'exercice</b>					
Actions et droits rattachés	- 2 148 405			- 2 148 405	45 690
Emprunts d'État (BTA)	-			-	-
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	- 125 160			- 125 160	28 149
<b>Remboursement de l'exercice</b>					
Remboursement emprunt d'État	-			-	-
<b>Variation des plus ou moins- valeurs latentes</b>			2 745 496	2 745 496	
<b>Variation des intérêts courus</b>		- 181		- 181	
<b>Soldes au 31/12/2025</b>	<b>7 684 064</b>	<b>30 649</b>	<b>3 993 071</b>	<b>11 707 784</b>	<b>73 839</b>

**PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres se détaillant comme suit :

Revenu	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
<b><u>Revenus des actions</u></b>	<b>473 200</b>	<b>390 444</b>
<i>Dividendes</i>	473 200	390 444
<b><u>Revenus des emprunts de l'État</u></b>	<b>33 000</b>	<b>33 090</b>
<i>Intérêts courus</i>	(*) -181	90
<i>Intérêts échus</i>	33 181	33 000
<b>TOTAL</b>	<b>506 200</b>	<b>423 535</b>

(\*) Ce solde est négatif étant donné que le montant des intérêts courus de l'exercice précédent (reportés) est supérieur à celui des intérêts courus de l'exercice en cours.

**AC2- Note sur les placements monétaires les Disponibilités :**

**AC2-A Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à **2 801 280 Dinars** contre **1 998 371 Dinars** au 31/12/2024, et se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Certificats de Dépôt	1 498 265	1 998 371
Prises en pension livrée	1 303 015	-
<b>Total</b>	<b>2 801 280</b>	<b>1 998 371</b>

**AC2-A-1 Certificats de Dépôt :**

Code ISIN	Désignation	Taux	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif net
TN078D0V0HD9	CDP 90j 07/01/2026	8,79	BNA	2	982 798	998 830	6,76%
TNGA3IU2Z066	CDP 10j 07/01/2026	8,49	BIAT	1	499 059	499 435	3,38%
<b>Total</b>					<b>1 481 857</b>	<b>1 498 265</b>	<b>10,14%</b>

**AC2-A-2 Prises en Pension Livrée :**

Désignation	Taux	Emetteur	Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif net
Prise en pension 838 BTA 8% Novembre 2030 30J-21/01/2026	8,25	BT	22/12/2025	800 334	802 168	5,43%
Prise en pension 523 BTA 8% Novembre 2030 31J-26/01/2026	8,25	BT	26/12/2025	500 160	500 848	3,39%
<b>Total</b>				<b>1 300 494</b>	<b>1 303 015</b>	<b>8,82%</b>

**AC2-B Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025, à **781 506 Dinars** contre **834 453 Dinars** au 31/12/2024 et se présente comme suit :

Disponibilités	31/12/2025	31/12/2024
Avoirs en Banque	814 840	834 453
Sommes à l'encaissement/Vente de Titres	185	-
Sommes à régler / Achat titres	-33 520	
<b>Total</b>	<b>781 506</b>	<b>834 453</b>

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2025, à **186 472 Dinars** contre **197 895 Dinars** au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Revenu	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Revenus des Certificats de Dépôt	102 902	188 852
Revenus des autres placements (DAT)	68 638	9 044
Revenus des Prises en Pension Livrée	14 932	-
<b>TOTAL</b>	<b>186 472</b>	<b>197 895</b>

**PA- Note sur le Passif :**

Le total des passifs s'élève au 31/12/2025 à **513 455 Dinars** contre **54 524 Dinars** au 31/12/2024, le solde du passif s'analyse comme suit :

Note	Passif	31/12/2025	31/12/2024
PA1	Opérateurs créditeurs	497 482	40 952
PA2	Autres créditeurs divers	15 973	13 573
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>513 455</b>	<b>54 524</b>

**PA1** : Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025, à **497 482 Dinars** contre **40 952 Dinars** au 31/12/2024 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	31/12/2025	31/12/2024
Gestionnaire, rémunération fixe	20 870	17 954
Gestionnaire, commission de surperformance	475 252	21 846
Dépositaire	1 359	1 151
<b>Total</b>	<b>497 482</b>	<b>40 952</b>

**PA2** : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2025, à **15 973 Dinars** contre à **13 573 Dinars** au 31/12/2024 et se détaillant comme suit :

Autres Créditeurs Divers	31/12/2025	31/12/2024
Etat, impôts et taxes	1 979	1 708
Redevance CMF	1 227	1 054
Rémunération CAC	7 015	6 244
Provision pour charges divers	5 753	4 567
<b>Total</b>	<b>15 973</b>	<b>13 573</b>

**CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2025 à **717 729 Dinars** contre **229 574 Dinars** au 31/12/2024, représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

Charges de gestion des placements	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire/Commission fixe	226 312	193 879
Rémunération du gestionnaire/Commission de surperformance	475 252	21 846
Rémunération du dépositaire	16 165	13 849
<b>Total</b>	<b>717 729</b>	<b>229 574</b>

**CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2025 à **26 133 Dinars** contre **23 529 Dinars** au 31/12/2024, et se détaillent comme suit :

Autres Charges de Gestion	31/12/2025	31/12/2024
Honoraires CAC	10 832	10 180
Redevance CMF	13 620	11 700
Diverses charges d'exploitation	1 681	1 649
<b>Total</b>	<b>26 133</b>	<b>23 529</b>

**CP1- Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	12 016 956
Nombre de titres	991
Nombre de porteurs de parts	5

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de titres émis	-
Nombre des nouveaux porteurs de parts	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre de porteurs de parts sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 745 496
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres	73 839
Frais de négociation de titres	-7 986
Régularisation des sommes non distribuables	-

Capital au 31-12-2025

Montant	14 828 305
Nombre de titres	991
Nombre d'actionnaires	5

**CP2- Note sur les sommes distribuables :**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE et les sommes distribuables des exercices antérieurs

Le solde de ce poste au 31/12/2025, se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat distribuable de l'exercice	-51 191	368 327
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-	-
Résultat distribuable de l'exercice clos	1	1
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos	-	-
<b>Sommes distribuable</b>	<b>-51 190</b>	<b>368 329</b>

**5. AUTRES INFORMATIONS :**

**5-1 Données par part**

5-1 Données par part	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des placements	698,962	627,074	603,178	558,938	558,783
Charges de gestion des placements	-724,248	-231,659	-202,573	-198,896	-204,199
<b>Revenu net des placements</b>	<b>-25,285</b>	<b>395,415</b>	<b>400,605</b>	<b>360,042</b>	<b>354,584</b>
Autres charges d'exploitation	-26,370	-23,742	-23,081	-22,872	-18,245
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-51,656</b>	<b>371,672</b>	<b>377,524</b>	<b>337,171</b>	<b>336,339</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-0,260	-	-14,283
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>-51,656</b>	<b>371,672</b>	<b>377,264</b>	<b>337,171</b>	<b>322,056</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	-	0,260	-	14,283
Variation des plus ou moins-values potentielles des titres	2 770,430	901,549	306,578	-370,576	679,239
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	74,510	-58,969	51,231	448,150	-190,803
Frais de négociation des titres	-8,059	-2,988	-6,669	-7,616	-6,181
<b>Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation</b>	<b>2 836,881</b>	<b>839,591</b>	<b>351,139</b>	<b>69,958</b>	<b>482,255</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>2 785,225</b>	<b>1 211,264</b>	<b>728,663</b>	<b>407,129</b>	<b>818,594</b>
Droit de sortie	-	-	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	2 836,881	839,591	351,139	69,958	482,255
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-20,817	-	-36,423
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>2 836,881</b>	<b>839,591</b>	<b>330,322</b>	<b>69,958</b>	<b>445,832</b>
<b>Distribution des dividendes</b>	<b>371,673</b>	<b>377,263</b>	<b>337,170</b>	<b>322,056</b>	<b>106,108</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>14 911,317</b>	<b>12 497,764</b>	<b>11 663,764</b>	<b>11 293,348</b>	<b>11 208,275</b>

**5-2 Ratios de gestion des placements**

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
· Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	5,288%	1,973%	1,786%	1,785%	1,809%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,193%	0,202%	0,204%	0,205%	0,162%
· Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	-0,377%	3,165%	3,329%	3,026%	2,980%
<b>ACTIF NET MOYEN</b>	<b>13 572 018,356</b>	<b>11 637 503,476</b>	<b>11 237 403,617</b>	<b>10 029 777,803</b>	<b>10 157 283,313</b>

**5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :**

**5.3.1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE ;
- La gestion comptable du FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 1,4 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à

terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE réalise un rendement annuel supérieur à 10%.

Cette commission de surperformance est de 20% HT par an du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et le taux de rendement minimum de 10%.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative.

Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

La date d'arrêté de la commission de surperformance est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Son règlement au profit du gestionnaire est effectué annuellement.

### **5.3.2 Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE Elle est chargée, à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- De la mise en paiement des dividendes ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant minimum et maximum de l'actif du fonds

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net de FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.